

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2014

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur André HERLIN, procuration donnée à Madame Barbara LENGLET, Monsieur François LEFEBVRE, procuration donnée à Madame Laurence GAMBIER, Monsieur Bernard VERGRIETE, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK et Monsieur David GUILLEZ, procuration donnée à Madame Murielle HENIQUE.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET.

Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et ceux du comité des fêtes pour la réussite de la fête locale.

Etude de devis chauffage :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour le chauffage afin de constituer un dossier et faire les demandes de subventions ; ce qui a été fait pour la subvention du Conseil Général concernant la Pacte 2012 -2014 et prorogé d'un an dans le cadre d'IDEAL.

Malheureusement le corps de chauffe de la chaudière s'est fendu et ne peut être réparé.

Nous devons donc prendre une décision rapidement sur le choix de l'entreprise afin que les travaux soient effectués durant les vacances scolaires.

Madame le Maire présente trois devis aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir l'entreprise BARRIER car le devis n'est pas assez détaillé et donc difficilement comparable avec les autres. De plus, cette entreprise propose une chaudière murale, qui est plus adaptée aux particuliers.

Monsieur BOISSADY propose de contacter une entreprise afin d'obtenir un nouveau devis.

Une nouvelle entreprise sera contactée pour un nouveau devis et l'étude sera poursuivie lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014.

Monsieur FIRMIN se chargera de contacter l'entreprise GIRARD pour plus de renseignements.

Assainissement : Remboursement anticipé crédit

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'un emprunt complémentaire de 30 000 € a été contracté à celui de 72 000 € initialement prévu.

La commune possède un fond de roulement d'environ 150 000 € qui permet de faire face à de nouveaux investissements sans recourir à l'emprunt dans l'immédiat.

Le taux d'intérêt de l'emprunt de 30 000 € est de 4.95 %, taux qui est élevé.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de rembourser par anticipation ce prêt N° 72192576520 et de délibérer sur les propositions suivantes :

La somme à rembourser par le budget commune au crédit Agricole serait de 29 872,42 € à la date du 1^{er} septembre 2014, dont :

- 27 125.12 € de capital restant dû
- 1 180,83 € d'intérêts normaux
- 1 566,47 € d'indemnité de remboursement anticipé.

Ce capital serait remboursé par le budget assainissement à la commune dans les mêmes conditions qu'un prêt à taux 0 % sur 25 ans ; soit 1 085 € par an.

L'indemnité de remboursement anticipé de 1566.47 € serait remboursée par le budget assainissement en section de fonctionnement.

Le montant des intérêts dus au 1^{er} septembre 2014 serait de 1 180,83 € au lieu de 1 342,69 € inscrits en fonctionnement au budget primitif 2014 assainissement.

Les 708.63 € de remboursement de capital inscrits au budget primitif 2014 assainissement sont à modifier (compris dans les 27 125.12 € que la commune va rembourser).

Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014, le remboursement à la commune du capital s'élève à $1085 \text{ €} \times 4/12 = 361.66 \text{ €}$.

Les décisions modificatives qui s'imposent seront effectuées sur le budget commune et le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

Dégrèvement fuite d'eau :

Suite à la réunion du 20 mai 2014, les membres du Conseil Municipal proposent d'effectuer un rappel aux habitants concernant les fuites d'eau dues à un joint défectueux situé à la sortie du compteur. Un constat par la Nantaise des Eaux ou la commune doit être demandé avant d'effectuer la réparation. Madame le Maire propose également d'attendre la décision du Syndicat des Eaux car une réunion est prévue à ce sujet le 19 juin 2014 avec la Nantaise des Eaux.

Informations diverses :

- **Elections sénatoriales**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils devront se réunir le 20 juin 2014 afin de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, et demande les disponibilités de chacun. L'heure est fixée à 13h00.

- **Fête des écoles et feu de la St Jean le samedi 21 juin 2014 à Cottenchy**

Les membres du Conseil Municipal font le point sur l'organisation du feu de la St Jean et les personnes qui seront disponibles pour la préparation.

- **Trottoirs**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état des lieux des trottoirs qu'elle a effectué avec Monsieur NOWAK et Monsieur FIRMIN, dont ceux susceptibles d'être aménagés en espaces verts, car les travaux prévus rue d'en haut commenceront dans une quinzaine de jours. Madame le Maire ajoute que la commission cadre de vie devra se réunir pour plus de précisions.

- **Pompes station d'épuration**

Monsieur NOWAK informe les membres du Conseil Municipal qu'un devis a été établi par la Nantaise des Eaux concernant les travaux à effectuer sur les pompes postes de relèvement de la station et un second devis a été demandé à l'entreprise EQUIPEMENT PICARD qui avait effectué l'installation.

- **Défibrillateur**

Madame GAMBIER informe les membres du Conseil Municipal que le défibrillateur a été installé par Monsieur FIRMIN dans la salle polyvalente.

Elle ajoute qu'il est nécessaire de signer un contrat d'entretien. Ce point sera à délibérer lors d'un prochain Conseil Municipal.

Une formation de 2h est prévue pour les membres du Conseil Municipal le Samedi 30 août 2014 de 10h00 à 12h00 à la salle polyvalente. Par la suite, une information sera faite aux habitants.

- **Rythmes scolaires**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du coût total aux communes qui est de 22 924 € dont le coût net par enfants 242 € - 50 € (aide de l'état) = 192 €

Pour la commune de Cottenchy, le coût serait de 5 000 € environ.

Le temps périscolaire sera organisé de la façon suivante :

- Pour Cottenchy : de 13h30 à 14h45, sieste pour les petits surveillée par un ATSEM et activités pour les moyens encadrées par Madame DELENCLOS.

- Pour les autres communes, par demi-journée à Dommartin animée par les FRANCAS (formés BAFA).

Questions diverses :

Madame le Maire précise qu'une commission fête et cérémonie sera à prévoir concernant l'organisation des jeux du 14 juillet. A voir avec Monsieur VERGRIETE.

Monsieur NOWAK informe les membres du Conseil Municipal que le réseau en fibre optique sera renforcé à compter du 1^{er} trimestre 2015 et qu'une convention avec Somme Numérique va être signée.

Le Maire, M.C MAILLART